



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Yannick SELLIN
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 29 janvier 2015

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Ce débat constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a pour but d'informer les conseillers municipaux sur le contexte budgétaire et financier ainsi que sur les orientations et priorités du budget primitif 2015.

Monsieur Le Maire présente le document exposant le contexte national, la rétrospective financière communale 2013, le compte administratif prévisionnel 2014, l'état de la dette, les données 2015 du budget principal, les bilans financiers prévisionnels du service de l'assainissement 2014, du Port de Trévignon, de l'Anse de Pouldohan/ du port de Pors Breign puis les principaux postes de dépenses prévisionnelles pour 2015.

Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à débattre de ces orientations budgétaires.

Madame BANDZWOLEK indique qu'il faut axer sur toutes les dépenses de fonctionnement et notamment ce qui concerne la masse salariale. L'augmentation du budget devra strictement se limiter à la prise en compte de l'effet du GVT (glissement vieillesse technicité), de l'effet année pleine de la réforme des catégories B et C, de l'augmentation des taux de cotisation retraite et de l'effet année pleine des emplois d'avenir prévus en 2014.

Cet effort de maîtrise des dépenses (notamment le chapitre 65) devra se poursuivre dans les années à venir dans un cadre de plus en plus contraint sinon cela se traduira par une forte réduction de l'épargne brute.

Concernant la répartition des emprunts, Madame BANDZWOLEK indique qu'afin de relancer la croissance, la banque centrale européenne (BCE) a diminué ses taux directeurs au plus bas pour faciliter l'accès au crédit.

Les taux fixes sont donc compris entre une fourchette de 2,21 % et de 2,23 %.

Les taux variables ont pour référence l'EURIBOR 3 mois (0,08 % à la mi-novembre 2014) avec des marges comprises entre 1,20 et 1,25 %. Elle demande si l'on ne pourrait pas renégocier nos emprunts ?

Concernant les emprunts garantis, Madame BANDZWOLEK souhaite connaître pour le garage DONAS, le montant et la durée de la garantie d'emprunt concédée à HABITAT 29.

Madame LE GUILLOU indique qu'il y a quelques années, il avait été évoqué un emprunt suisse. Elle souhaite savoir si cela est toujours d'actualité ?

Monsieur Le Maire répond qu'effectivement, comme l'a présenté précédemment Monsieur KERRIGUY du cabinet Ressources Consultants Finances dans son analyse prospective, le cadre financier est contraint. Il est indispensable de maîtriser les dépenses.

Monsieur le Maire précise que pour les collectivités qui empruntent, les taux d'intérêt sont plutôt de 4 %. Il faut bien distinguer les taux qui sont pratiqués par les banques pour les entreprises et les particuliers, des taux qui sont pratiqués pour les collectivités. Les taux pour les collectivités sont toujours plus élevés car, les collectivités ne pouvant pas faire de dépôts sur des comptes bancaires, ce sont des clients moins intéressants pour les banques. Par contre, les particuliers et les entreprises peuvent placer leur épargne à la banque, en contrepartie, ils bénéficient alors de taux d'intérêt moins élevés pour emprunter.

Monsieur le Maire explique qu'il a déjà essayé en 2014 de renégocier les taux des différents emprunts de la mairie pour basculer des emprunts à taux fixes vers des emprunts à taux variables. Après étude, ceci s'est révélé non intéressant.

Monsieur le Maire précise également que le remboursement de l'emprunt suisse est terminé depuis plusieurs années, sans doute depuis 2009.

Enfin, il ajoute que la mairie n'aura pas à se porter caution pour un emprunt qu'Habitat 29 réaliserait pour la construction de logements locatifs sociaux à l'emplacement de l'ancien garage Donas car désormais c'est le Conseil Général du Finistère qui garantit les emprunts d'Habitat 29.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 9 février 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150210-DE1505021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 10/02/2015

